

Pages spirituelles d'Ibn Taymiyya

XV. La religion du croissant (fin)

Le calendrier lunaire de l'islam est aisé à établir, régulier et accessible à chacun. Tout le monde peut suivre *de visu* le cycle de la lune dans le ciel et il n'est nul besoin de recourir à des astronomes, non plus qu'à des calculs compliqués. Comparé aux inconsistances ou difficultés d'autres calendriers, il est une véritable grâce (*ni'ma*).

TRADUCTION¹

La supériorité du calendrier musulman

Ce avec quoi la Loi est venue est la plus parfaite des affaires et la meilleure, la plus évidente, la plus vraie et la moins susceptible d'inconsistance. [136]

C'est que le croissant (*hilâl*) est une affaire observable, visible, *de visu*. Or ce qui est observable *de visu* est d'entre les objets de savoir les plus vrais. C'est d'ailleurs pour cela qu'on l'appelle *hilâl*. Cette racine [H L L] indique en effet l'apparition et l'évidence, soit auditivement, soit visuellement. Ainsi dit-on: «Il a *aHaLLa*, clamé haut et fort, sa 'umra²» et: «Il a *aHaLLa*, clamé haut et fort, son immolation d'une bête à autre que Dieu³» lorsque l'intéressé a élevé la voix. On dit, pour la tombée de la pluie, *al-HaLaL*. «Le bébé *istaHaLLa*, se manifeste», dit-on quand il sort [de sa mère] en criant. «Son visage *taHaLLaLa*, brille», dit-on quand il est illuminé et respandit. Le [sens] originel [du mot], a-t-il été dit, était l'élévation de la voix. Par la suite, les gens élevant la voix quand ils voyaient le [croissant], ils le nommèrent *hilâl*. À ceci ressortissent ces paroles [du poète]:

Sur la jeune antilope s'exclament (aHaLLa) ses poursuivants,

Comme le cavalier en 'umra [des «Labbay-Ka!»] clamant (aHaLLa)⁴.

La brillance (*taHaLLuL*) d'un visage est tirée de l'illumination du croissant (*hilâl*).

Ce que l'on vise à dire [ici], c'est que les jalons du temps ont été définis [par Dieu] au moyen d'une affaire manifeste, évidente, que les gens ont en partage, et que rien n'est associable au croissant à ce propos. La réunion du soleil et de la lune, à savoir leur face-à-face qui se produit avant [la naissance] du croissant, est en effet une affaire cachée [aux regards] et qu'on ne connaît qu'⁵ grâce à un calcul dont seules certaines gens sont capables au prix de beaucoup de fatigue et de gaspillage de temps, en se laissant distraire de ce qui concerne les gens, de ce dont il serait indispensable qu'elles s'occupent, et qui est tel qu'erreur et divergence s'y produisent. [137] Similairement pour le fait que le soleil se trouve en face de tel ou tel signe [du zodiaque]: c'est une affaire qui n'est pas perceptible visuellement mais qui se perçoit seulement au moyen d'un calcul abstrus, spécial, problématique, en lequel on peut se tromper. Sensoriellement, ce n'est connaissable qu'approxi-

mativement. Lorsque l'hiver expire et que l'on entre dans la saison que les Arabes nomment «l'été» et que les gens nomment le «printemps⁶», c'est le moment où le soleil parvient au point de l'équilibre⁷, qui est le début du Bélier. Et similairement pour son équivalent, à l'automne. Ce qui est perçu par la sensation, c'est l'hiver, l'été et ce qu'il y a entre les deux comme double équilibre, approximativement. Quant au fait que [le soleil] parvient dans un signe [zodiacal] après un autre, ce n'est connaissable qu'au moyen d'un calcul impliquant de peiner et de se laisser distraire des autres choses, sans compter son peu d'utilité. Il appert donc qu'il n'y a de définition manifeste, dont la connaissance soit accessible à tous ('*amm al-ma'rifa*), des jalons du temps que [par] le croissant.

Typologie des calendriers

Les habitudes des nations relatives à leurs mois et à leurs années ont été rationnellement sérieuses. C'est que le mois et l'année peuvent tous les deux être une affaire de nombre ou naturels, ou le mois naturel et l'année affaire de nombre, ou l'inverse.

[1.] Ceux qui font de tous deux une affaire de nombre, c'est comme ceux qui donnent trente jours aux mois et douze mois à l'année⁸.

[2.] Ceux qui les rendent tous deux naturels, c'est comme ceux qui rendent le mois lunaire et l'année solaire, et attachent au dernier des mois les jours constituant la différence entre [138] les deux années. L'année lunaire compte en effet 354 jours et une partie d'un jour – un cinquième ou un sixième –, et on parle seulement à son propos de 360 jours du fait d'une habitude de normalisation de ce qui est fractionnaire – l'habitude que les Arabes ont d'arrondir les dates⁹, qu'il s'agisse du jour, du mois et de l'année. Quant à l'année solaire, elle compte 365 jours et une partie d'un jour: un quart de jour. Le décalage entre les deux est, de ce fait, d'un peu moins de 11 jours et, tous les 33,3 ans, d'une année. Voilà pourquoi le Très-Haut a dit: «Ils demeurèrent

6. « Les mois étaient divisés selon les quatre saisons. [Les Arabes] les commençaient par l'automne (*kharif*), qu'ils appelaient «le printemps» (*rabî'*). Il y avait ensuite l'hiver, puis le printemps (*rabî'*), qu'ils appelaient «été» (*sayf*) et que certains d'entre eux appelaient «le deuxième printemps» (*rabî' thâni*), puis l'été (*sayf*), qu'ils appelaient «la [saison] brûlante» (*qayz*) » (AL-BĪRŪNĪ, *al-Āthār al-bāqīya 'an al-qur'ān al-khāliya - Chronologie Orientalischer Völker*, éd. C. E. SACHAU, Leipzig, O. Harrassowitz, 1923, p. 325).

7. L'équinoxe de printemps, le 21 mars, au début du signe du Bélier. «The equinoctial points [: ...] when the sun arrives at them there is equality, *i'tidāl*, of day and night all over the world» (AL-BĪRŪNĪ, *Tafhīm*, trad. WRIGHT, p. 56).

8. Hypothèse purement théorique. Les calendriers de 12 mois de 30 jours (Égypte, Iran, Sogdiane, Inde selon AL-BĪRŪNĪ, *Tafhīm*, trad. WRIGHT, p. 166-167). Aussi le calendrier républicain français; voir E. G. RICHARDS, *Mapping*, p. 258) intercalaient généralement un petit mois de cinq jours pour maintenir la correspondance avec l'année solaire.

9. Littér.: «de compléter ce qui manque d'une date». Selon al-Bīrūnī (*Āthār*, éd. SACHAU, p. 328-329), Shawwāl, Dhū l-Qa'da et le premier tiers de Dhū l-Hijja sont les mois du pèlerinage évoqués in Coran, *al-Baqara* - II, 197: «Le pèlerinage a lieu en des mois connus.» Si ce verset parle de mois entiers plutôt que de deux mois et un tiers, c'est par «normalisation de la fraction (*jabr li-l-kasr*) que constitue le tiers de mois».

1. Suite de l'extrait de l'Épître sur le Croissant traduit in *Pages XIV: MF*, éd. IBN QĀSIM, t. XXV, p. 135, l. 16 - 142, l. 5.

2. En s'écriant pour dire *Labbay-Ka!* - «Me voilà!» lors du petit pèlerinage.

3. En s'écriant pour invoquer quelque divinité païenne au moment d'égorger la bête sacrifiée.

4. Ce vers est cité sans nom d'auteur par Ibn Manzūr (m. 711/1311) dans son grand dictionnaire, *Lisān al-'Arab*, HLL, éd. de Būlāq, 1302/[1885], t. XIV, p. 226.

5. lâ yu'rafu illā : illā yu'rafu lâ F

dans leur caverne trois cents ans, et on en ajouta neuf¹.» Ce qui signifie, a-t-il été dit: 300 années solaires, «et on en ajouta neuf» en calculant par années lunaires. Prendre en considération ces deux [paramètres naturels] est l'habitude de beaucoup des communautés parmi les Gens des deux Livres, en raison de leur distorsion (*tahrîf*) [de ceux-ci]. Je pense que c'était également l'habitude des Mages².

[3.] Quant à ceux qui rendent l'année naturelle et font du mois une affaire de nombre, il s'agit [là] du comput des Byzantins (*al-Rûm*), des Syriens, des Coptes et de leurs pareils – les Sabéens et les associateurs – parmi ceux qui comptent numériquement [les jours du] mois de Kânûn³, etc., et considèrent l'année solaire en fonction de la marche du soleil.

[4.] La quatrième division, c'est que le mois soit naturel et l'année une affaire de nombre. C'est l'année des Musulmans et de ceux qui sont d'accord avec eux.

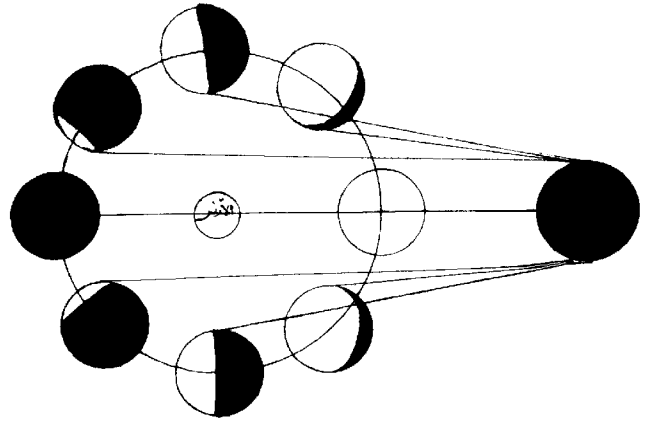
Ceux qui rendent l'année naturelle ne s'appuient pas [139] sur une affaire manifeste, ainsi qu'[on l'a dit] précédemment. Il leur faut au contraire, inmanquablement, [recourir] au calcul et à des nombres. Il en va aussi ainsi pour ceux qui rendent le mois naturel et s'appuient sur la réunion [des deux disques solaire et lunaire]: il leur⁴ faut inmanquablement [recourir] à des nombres et au calcul. En outre, ce qu'ils calculent est une affaire abstruse, que seuls peu de gens arrivent à connaître, avec peine et difficulté, et avec le risque de faire erreur.

Les mois et les années

Ce avec quoi notre Loi est venue est la plus parfaite des affaires. Elle a en effet défini la durée (*waqqata*) du mois au moyen d'une affaire naturelle, manifeste, accessible à tous (*'âmm*) et perceptible visuellement. Personne ne s'égare donc de sa religion et prendre cette [affaire] en considération ne distrair personne d'aucune des choses présentant pour lui un intérêt. Personne ne se mêle pour cette raison de choses ne le concernant pas et ce n'est pas une voie menant à travestir (*talbîs*) [les choses], s'agissant de la religion de Dieu, ainsi que certains ulémas des adeptes des [diverses] confessions le font avec leurs confessions.

L'année n'avait pas de limite manifeste dans le ciel. À son propos, il aurait donc inmanquablement fallu [recourir] au calcul et à des nombres. Le nombre des mois rattachés aux croissants était [par ailleurs] trop manifeste et accessible à tous pour être calculé en fonction de la marche du soleil. L'année correspondrait donc aux mois. Les années une fois mises ensemble, il convenait inmanquablement de les compter, selon l'habitude de l'ensemble des nations. Or comme les années, lorsqu'on les compte, n'ont pas de limite céleste en fonction de laquelle on connaîtrait leur nombre, le nombre de [leurs] mois correspondit au nombre des signes [du Zodiaque. En d'autres termes], l'année fut constituée de douze mois en fonction du nombre des signes [du Zodiaque], en lesquels le soleil tourne pour compléter une année solaire – lorsque la lune tourne en eux, elle complète aussi son cycle annuel. De par tout ceci devient évident le sens de ces dires du [Très-Haut]: «... et a pour elle

déterminé des mansions, afin que vous sachiez le nombre des années [140] et le calcul⁵.» Le compte des mois de l'année et le compte des années l'une après l'autre trouvent seulement leur base dans la détermination [divine] de mansions pour la lune. Semblablement pour ce qui est de connaître le calcul: le calcul de certains des mois, du fait de ce qui y intervient comme échéances etc., se fait seulement en fonction du croissant. Ainsi en va-t-il aussi de ces paroles du Très-Haut: «Dis: «Ce sont des jalons du temps pour les hommes, et pour le pèlerinage (*hajj*)⁶.»



Les phases de la lune⁷

Il est manifeste, étant donné ce que nous avons évoqué, que c'est en fonction du croissant que se fait la définition de la durée du mois et de l'année et qu'il n'y a absolument rien qui [puisse] tenir lieu du croissant [pour ce faire], étant donné sa nature manifeste et celle du comptage [des mois et des années] se fondant sur lui, le caractère aisé d'un tel [comptage], sa nature accessible à tous et d'autres avantages dénués d'éléments de corruption. Quiconque sait ce à quoi les Gens des deux Livres, les Sabéens, les Mages et d'autres ont été confrontés comme inconsistance et embarras au sujet de leurs fêtes, de leur culte, de leurs systèmes de datation et d'autres de leurs affaires, éprouve plus de reconnaissance encore pour la grâce de l'Islam. Sans compter qu'ils s'accordent à dire que les Prophètes ne leur ont rien prescrit de cela et qu'ils n'y ont été confrontés que du fait des philosophes Sabéens ayant introduit dans leur communauté confessionnelle, et leur ayant prescrit comme religion, des choses non autorisées par Dieu.

Voilà pourquoi nous avons évoqué ce que nous avons évoqué: pour préserver cette religion des interférences des corrupteurs. Il s'agit en effet d'une chose dont on aurait peur qu'elle soit changée.

5. Coran, *Yûnus* - X, 5. Comme le soleil «descend» ou «réside» chaque mois dans un signe du Zodiaque, la lune se trouve chaque nuit de son cycle mensuel près d'une étoile fixe ou d'un astérisme différents. D'où la division de son parcours céleste en 28 *manzil* (pl. *manâzil*), «stations» ou «mansions», dénommées selon ces étoiles (voir AL-BÎRÛNÎ, *Tafhîm*, trad. WRIGHT, p. 81-85; AL-QURTUBÎ, *al-Jâmi' li-ahkâm al-Qur'ân*, 21 t., Beyrouth, Dâr al-Kutub al-'Ilmiyya, 1417/1996, t. VIII, p. 198, et t. XV, p. 21; P. KUNITZSCH, art. *Manâzil*, in *Enc. de l'Islam*, Nouv. éd., t. VI, p. 358-360). Pour évoquer le cycle mensuel de la lune, on peut aussi parler de ses «phases» (premier quartier, pleine lune, dernier quartier, etc.). C'est en fonction de celles-ci, et non des mansions, qu'Ibn Kathîr commente les *manâzil* du verset *Yâ-Sîn* - XXXVI, 39 (*Tafsi'r al-Qur'ân al-'azîm*, 3 t., Beyrouth, Dâr al-Jîl, 1410/1990, t. III, p. 550).

6. Coran, *al-Baqara* - II, 189.

7. D'après AL-BÎRÛNÎ, *Tafhîm*, British Museum MS. Or. 8349 [av. 839/1435]. Éd. WRIGHT, p. 66. Le soleil et les parties visibles de la lune sont en noir.

1. Coran, *al-Kahf* - XVIII, 25.

2. Selon al-Bîrûnî (*Tafhîm*, trad. WRIGHT, p. 166), c'est le cas des Arabes d'avant l'Islam et des Juifs. Les Mages, *i. e.* les Iraniens anciens, avaient un calendrier de 12 mois de 30 jours avec intercalation des jours complémentaires.

3. Nom des 3e et 4e mois du calendrier syrien: Kanûn I et II; voir AL-BÎRÛNÎ, *Tafhîm*, trad. WRIGHT, p. 166. Cette 3e division comprend les nations utilisant le calendrier julien imposé dans l'empire romain et réformé par le pape Grégoire XIII en 1582.

4. la-hum + : budda F

L'abrogation du calendrier arabe préislamique

Au cours de leur période d'ignorance (*jâhiliyya*), les Arabes avaient de fait changé la confession d'Abraham avec une innovation à eux : le report [d'un mois] (*nasî'*). L'année s'accroissait donc par là, en raison de [certains] objectifs [141] qu'ils avaient, d'un mois qui en faisait [une année] embolismique (*kabîs*). Ils avaient par là changé la date du pèlerinage et des mois faisant l'objet d'interdits, avec la conséquence qu'ils célébraient parfois le pèlerinage en Muharram et parfois en Safar, jusqu'à ce que le pèlerinage revienne en Dhû l-Hijja¹. [Il en fut ainsi] jusqu'au moment où Dieu fit surgir [Muhammad], le restaurateur de la confession d'Abraham, et où – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – il accomplit son pèlerinage – le pèlerinage de l'adieu. Le temps avait achevé un cycle, [redevenant] comme il avait été, et son pèlerinage eut lieu en Dhû l-Hijja. Au cours de son célèbre sermon, [qu'on trouve] dans les deux *Sahîhs*² et ailleurs, il dit : «Le temps a achevé un

1. D'après certains philologues de l'époque 'abbâsîde, les noms de la plupart des mois de l'année musulmane sont hérités du calendrier arabe préislamique et évoquent des périodes relativement précises de l'année solaire: Rabî' I et II, les fleurs et l'abondance des pluies de l'automne; Jumâdâ I et II, la solidification (*jumûd*) des eaux glacées en hiver; Rajab, la décision (*rujba*) de se mettre en mouvement pacifiquement à la fin de l'hiver; Sha'bân, la dispersion (*tasha'ub*) des tribus au printemps; Ramadân, la chaleur brûlante (*ramd*) des pierres durant l'été; Shawwâl, l'élévation (*shawl*) des températures; Dhû l-Qa'da, le fait de rester (*qa'da*) chez soi à la fin de l'été, sans se combattre (voir AL-BÎRÛNÎ, *Âthâr*, éd. SACHAU, p. 60; autres interprétations, p. 325). Ces mois étant lunaires, un décalage de onze jours se produisait par rapport à chaque année solaire, avec le risque que le pèlerinage de Dhû l-Hijja, apparemment prévu, à l'origine, pour le début de l'automne, soit célébré en des saisons moins clémentes. Souhaitant accomplir le pèlerinage au moment le plus propice pour leur commerce et leurs déplacements, les Arabes de l'Ante-Islam auraient donc repris aux Juifs l'intercalation, selon certains tous les deux ou trois ans (dits *kabîsa*, ou «embolismiques»), d'un 13e mois destiné à compenser le décalage entre les années lunaire et solaire. La première intercalation se serait faite par le report (*nasî'*) de Muharram, dont le nom aurait été donné au mois suivant, Safar, le nom de celui-ci étant donné à Rabî' I et ainsi de suite... La deuxième intercalation se serait faite par le report de Safar, dont le nom aurait été donné au mois suivant, Rabî' I, le nom de celui-ci étant donné à Rabî' II, etc. D'intercalation en intercalation, le 13e mois parcourrait toute l'année lunaire et le cycle recommencerait.

Selon les étymologies proposées ci-dessus, il apparaît que deux mois seulement séparent les eaux glacées de Jumâdâ II des chaleurs brûlantes de Ramadân. Rabî' I et II correspondent en outre à l'hiver plutôt qu'à l'automne. À vrai dire, les plus grandes incertitudes subsistent sur la nature exacte du calendrier pratiqué au Hedjâz avant l'Islam, comme d'ailleurs sur l'interprétation correcte du verset coranique *al-Tawba* - IX, 37 interdisant le report d'un mois (*nasî'*): «Le report [d'un mois] constitue un surcroît dans la mécréance. Ceux qui mécroient s'égarent par là: une année ils le rendent licite et, une année, ils en font l'objet d'interdits, de manière à retomber juste sur le nombre [de mois] dont Dieu a fait l'objet d'interdits. Ils rendent ainsi licites des choses que Dieu a interdites, la mauvaiseté de leurs actions se masquant pour eux sous une parure. Or Dieu ne guide pas les gens mécréants.» Ibn Taymiyya laisse entendre que c'est la pratique du *nasî'* par intercalation d'un 13e mois lors des années embolismiques qui était responsable de la variation des dates du pèlerinage et du changement de statut – objet ou non d'interdits – de certains mois. Il s'agit de la thèse généralement acceptée par les astronomes musulmans classiques, semble-t-il depuis Abû Ma'shar al-Balkhî, mais elle ne fait pas l'unanimité parmi les spécialistes modernes (voir B. VAN DALEN, art. *Ta'rîkh*, in *Enc. de l'Islam*, Nouv. éd., t. X, p. 279).

2. Voir AL-BUKHÂRÎ, *al-Sahîh*, *Bad' al-khalq* (Boulaq, t. IV, p. 107; *Âlam*, 2958); MUSLIM, *al-Sahîh*, *Qasâma* (Constantinople, t. V, p. 107, 108; *Âlam*, 3179, 3180); IBN HANBAL, *al-*

cycle, [retrouvant] la disposition qui était la sienne le jour où Dieu créa les cieux et la terre. L'année est constituée de douze mois, dont quatre font l'objet d'interdits: trois consécutifs – Dhû l-Qa'da, Dhû l-Hijja et Muharram – et Rajab des Mudar³, entre Jumâdâ et Sha'bân.» Auparavant, le pèlerinage n'avait pas lieu en Dhû l-Hijja. Ainsi, en l'an 9/[631], le pèlerinage d'Abû Bakr avait eu lieu en Dhû l-Qa'da – ce qui avait été une des raisons pour lesquelles le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – postposa [lui-même] son pèlerinage⁴. Et le Dieu Très-Haut de faire descendre [ce verset]: «Le nombre des mois, auprès de Dieu, est douze mois – dans le Livre de Dieu, le jour où Il créa les cieux et la terre –, quatre d'entre eux faisant l'objet d'interdits. Telle est la religion de valeur (*qayyim*)⁵.» Dieu [nous] a informés que c'est cela, la religion de valeur, pour nous rendre évident que ce qui en est différent – l'affaire du report (*nasî'*) et les autres coutumes des nations – n'a pas de valeur, étant donné ce qui s'y introduit comme distorsion (*inhirâf*) et inconsistance.

Les semaines et les jours

Pareils au mois et à l'année sont le jour et la semaine. Le jour est [une chose] naturelle, du lever [142] du soleil à son coucher. Quant à la semaine, elle est une affaire de nombre, eu égard aux six jours durant lesquels Dieu créa les cieux et la terre, «puis Il S'installa sur le Trône⁶.» Un équilibre est donc intervenu entre le soleil et la lune – le jour et la semaine sont fonction de la marche du soleil, le mois et l'année fonction de la marche de la lune – et c'est en fonction de l'un et l'autre que s'achève le calcul [du temps]. C'est par là que Ses paroles «afin que vous sachiez» peuvent se rapporter à «a fait⁷»: Il a fait le soleil et la lune pour tout ceci. Trad.: Yahya M. MICHOT (Oxford)

Musnad, t. V, p. 37 (*Âlam*, 19492); R. BLACHÈRE, *L'allocation de Mahomet lors du pèlerinage d'adieu*, in *Analecta*, Damas, I.F.D., 1975, p. 121-143.

3. Le mois de Rajab est parfois appelé «des Mudar» en référence à l'importante confédération de tribus arabes qui avait pour lui une vénération particulière; voir M. J. KISTER, art. *Radjab*, in *Enc. de l'Islam*, Nouv. éd., t. VIII, p. 386-388.

4. Le sermon du Prophète durant son pèlerinage d'adieu est généralement daté du 7 mars 632 (10 Dhû l-Hijja 10). Si je comprends bien Ibn Taymiyya, le *hajj* aurait cette année-là été célébré à sa date «originelle», le système des intercalations ayant alors ramené le mois de Dhû l-Hijja à sa position «naturelle» dans l'année solaire, soit à la fin de l'hiver (*i.e.* aux environs de l'équinoxe du printemps, et non de celui de l'automne ainsi que suggéré par l'approche étymologique des noms des mois du calendrier islamique évoquée plus haut à la suite d'al-Bîrûnî). Les années antérieures, du fait d'inconséquences du calendrier arabe préislamique, le *hajj* aurait en revanche été célébré à d'autres moments de l'année solaire, en des mois de Dhû l-Hijja factices, artificiellement déplacés dans le cycle des saisons. Ainsi est-ce en un Dhû l-Hijja de convention correspondant en réalité à Dhû l-Qa'da que, en l'an 9/631, Abû Bakr aurait accompli son pèlerinage. Le Prophète aurait quant à lui préféré postposer le sien jusqu'au retour de Dhû l-Hijja à sa date normale, au printemps 632. Un cycle complet de *nasî'*, c'est-à-dire aussi de surcroîts de mécréance, prendrait alors fin et ce serait l'occasion idéale d'instaurer le calendrier de l'Islam, dénué d'intercalations et aux mois délimités par le seul rythme des lunaisons.

5. Coran, *al-Tawba* - IX, 36. *Qayyim*, c'est-à-dire «droit», «de valeur», «qui tient».

6. Voir Coran, *al-A'râf* - VII, 54.

7. Dans le verset *Yânus* - X, 5: «C'est Lui qui a fait du soleil une splendeur, de la lune une lumière, et a pour elle déterminé des mansions, afin que vous sachiez le nombre des années et le calcul»; voir *Pages spirituelles* XIV.